



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 3893

Texte de la question

M Alain Bonnet rappelle à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, que depuis un certain nombre d'années on critique les rythmes scolaires français. De nombreux rapports établis par le ministère le déplorent également. Il lui demande de lui préciser l'échéancier des dispositions qu'il envisage de prendre pour augmenter le nombre de journées de travail en modifiant leur durée, donc de lui indiquer comment il envisage d'alléger la semaine scolaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Le problème des « rythmes scolaires », à la fois problème de société mettant en jeu de multiples intérêts souvent contradictoires et problème spécifique de fonctionnement du système éducatif, est un dossier éminemment complexe dont les données évoluent de façon constante. Au cours de l'année scolaire écoulée, quatre personnalités, à la demande du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, ont organisé une réflexion d'ensemble sur ce problème considéré dans ses aspects pédagogiques, biologiques et médicaux, économiques et sociaux. Les études qu'elles ont conduites, les consultations auxquelles elles ont procédé ont constitué un utile travail de clarification et d'actualisation. La circulaire du 2 août 1988 sur « l'aménagement des rythmes de vie des enfants des écoles maternelles et élémentaires », qui vise à la recherche d'une répartition plus équilibrée des activités de la journée, s'inscrit directement dans le cadre d'une politique d'amélioration progressive des rythmes scolaires. Une concertation vient, d'autre part, d'être engagée avec toutes les parties concernées : parents, personnels, élus, partenaires du monde économique et associatif en vue de rechercher les améliorations concrètes qui pourraient être apportées au calendrier scolaire, pour aller dans le sens d'un meilleur équilibre des périodes de travail et de repos, ainsi qu'à l'organisation et à la gestion du temps scolaire dans les écoles, collèges et lycées. Dans cette recherche, qu'il s'agisse de la journée, de la semaine ou de l'année, la préoccupation du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sera à la fois de favoriser la réussite scolaire des élèves, de tenir compte des données scientifiques récentes sur les rythmes de la vie des enfants, de respecter les responsabilités éducatives propres des familles, de prendre en considération les intérêts économiques légitimes et de réaliser le meilleur équilibre possible entre ces diverses exigences.

Données clés

Auteur : [M. Bonnet Alain](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3893

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2864